



AIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°01-2021-105

PUBLIÉ LE 27 JUILLET 2021

Sommaire

01_Pref_Préfecture de l Ain /

01-2021-07-21-00001 - Arrêté accordant l'honorariat à un maire (1 page)	Page 3
01-2021-07-21-00002 - Arrêté accordant l'honorariat à un maire (1 page)	Page 5

01_Pref_Préfecture de l Ain

01-2021-07-21-00001

Arrêté accordant l'honorariat à un maire

Arrêté accordant l'honorariat à un maire

**La Préfète de l'Ain
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-35 ;

VU la circulaire n° NOR/INT/A/14/05029/C du 13 mars 2014 du ministère de l'Intérieur ;

VU la demande du 7 juillet 2021 de Mme la maire de Saint-Martin-du-Mont, sollicitant l'octroi de l'honorariat de maire au profit de M. Laurent PAUCOD, au titre des fonctions qu'il a exercées au service de la commune de SAINT MARTIN DU MONT (01), adjoint au maire de 1995 à 2001, et maire de 2001 à 2020 ;

Considérant que M. Laurent PAUCOD remplit les conditions requises ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

ARRETE

Article 1 : M. Laurent PAUCOD, au titre des fonctions qu'il a exercées comme maire de Saint-Martin-du-Mont, de 2001 à 2020, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Ain est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 21 juillet 2021

La préfète,
Pour la préfète,
Le secrétaire général,

Philippe BEUZELIN

01_Pref_Préfecture de l' Ain

01-2021-07-21-00002

Arrêté accordant l'honorariat à un maire

Arrêté accordant l'honorariat à un maire

**La Préfète de l'Ain
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-35 ;

VU la circulaire n° NOR/INT/A/14/05029/C du 13 mars 2014 du ministère de l'Intérieur ;

VU la demande du 24 juin 2021 de M. le maire de Beaupont, sollicitant l'octroi de l'honorariat de maire au profit de M. Georges GOULY, au titre des fonctions qu'il a exercées au service de la commune de BEAUPONT (01), conseiller municipal de 1977 à 1989, adjoint au maire de 1989 à 1995, et maire de 1995 à 2020 ;

Considérant que M. Georges GOULY remplit les conditions requises ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

ARRETE

Article 1 : M. Georges GOULY, au titre des fonctions qu'il a exercées comme maire de Beaupont, de 1995 à 2020, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Ain est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 21 juillet 2021

La préfète,
Pour la préfète,
Le secrétaire général,

Philippe BEUZELIN